



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFERENCE

Trente-troisième session

Rome, 19-26 novembre 2005

Plan à moyen terme 2006-2011

(Extrait du Rapport de la cent vingt-septième session du Conseil)

(novembre 2004)

PLAN À MOYEN TERME 2006-2011¹²

51. Le Conseil a procédé à l'examen du Plan à moyen terme (PMT) 2006-2011 en bénéficiant des observations du Comité du Programme et du Comité financier, notamment de l'étude détaillée de ses éléments essentiels effectuée par le Comité du Programme. Il s'est félicité des améliorations apportées au document, notamment de l'application, pour la première fois, des principes de l'approche fondée sur les résultats aux domaines non techniques et à la coopération technique. Le Conseil a rappelé que selon l'approche fondée sur le plan à évolution continue, qui a été approuvée par la Conférence, le document devrait se concentrer sur les nouvelles entités de programme et sur les changements apportés aux entités existantes. Le Conseil s'est déclaré favorable à l'application de cette approche dans la version actuelle du PMT et il a encouragé à prendre d'autres mesures dans cette direction dans les prochaines versions.

52. Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'analyse de l'application de trois critères fondamentaux pour l'établissement des priorités, contenue dans le document, qui étaient conformes aux orientations qu'il avait formulées à de précédentes sessions (à savoir: conformité avec le mandat de l'Organisation et pertinence à l'égard de ses objectifs stratégiques; priorité exprimée et utilité pour un groupe important de Membres ou pour des groupes spéciaux identifiés par les organes directeurs; et avantage comparatif de la FAO).

¹² CL 127/7; CL 127/PV/4; CL 127/PV/5; CL 127/PV/6; CL 127/PV/8

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

53. De nombreux Membres ont recommandé d'accorder à l'avenir une importance accrue dans les documents à la contribution de la FAO à la mise en oeuvre des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Le Conseil a été informé à cet égard qu'il serait préférable de mettre en lumière cette contribution dans un document préparé à l'occasion de la prochaine session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et que cette question serait dûment prise en compte dans la révision du Cadre stratégique de la FAO. L'importance de partenariats étroits avec d'autres organisations du système des Nations Unies et d'une participation active de la FAO aux activités essentielles de politique générale au niveau des pays, a également été mise en relief. Certains Membres ont regretté que les possibilités de soutien extrabudgétaire n'aient pas été mentionnées dans cette version.

54. Le Conseil a pris note avec satisfaction des propositions de budgétisation des investissements qui ont été présentées pour la première fois dans le PMT pour mettre en oeuvre le Dispositif pour les dépenses d'équipement, qui a été approuvé par la Conférence à sa dernière session. Il a souscrit à l'adoption de ces propositions par le Comité financier et notamment à la proposition de reporter tout solde d'arriérés non utilisé au 31 décembre 2005 sur ce Dispositif.

55. Le Conseil a réaffirmé que les projections concernant les ressources contenues dans le PMT avaient un caractère indicatif. Il a reconnu que les propositions du document portaient sur une croissance réelle de 2,2 pour cent par an, mais qu'il était aussi possible de définir les répercussions sur le programme d'un niveau de ressources correspondant à une croissance réelle zéro. Parmi les autres facteurs ayant une incidence potentielle sur les contributions, le Conseil a noté que le montant de 14,1 millions de dollars EU qui avait été ajouté, à la dernière Conférence de la FAO, aux contributions ordinaires pour l'exercice biennal 2004-2005 aux fins de l'amortissement des obligations de l'assurance maladie après cessation de service, n'était plus suffisant d'après les dernières évaluations actuarielles. Il a affirmé que le Comité financier examinerait cette question à sa prochaine session.

56. De nombreux Membres ont souligné que l'action concrète de la FAO dépendait d'une disponibilité suffisante de ressources. Ils ont estimé qu'un taux de croissance réelle de 2,2 pour cent par an n'était pas proportionné aux demandes de services de la FAO émanant de toutes les régions. Ils se sont toutefois déclarés prêts à l'accepter si cette solution permettait d'arriver à un consensus et recueillait l'approbation générale. D'autres Membres ont souligné que ce taux de croissance réelle n'était pas compatible avec les récentes décisions budgétaires de la FAO ni avec les difficultés rencontrées par de nombreux pays pour satisfaire leurs obligations financières vis-à-vis de la FAO. Le Conseil a reconnu qu'il faudrait élaborer différents scénarios pour les prochains PMT et PTB pour expliquer aux Membres l'incidence éventuelle d'allocations différentes, y compris des scénarios de croissance réelle zéro, de croissance nominale zéro et de croissance réelle. Dans ce contexte, de nombreux Membres ont exprimé leur préférence pour une justification plus substantielle de la forte augmentation de crédits proposée pour le PCT.

57. Le Conseil a rappelé que les délibérations des Membres et les décisions finales concernant le niveau du budget et les contributions pour le prochain exercice biennal auraient lieu à l'occasion de l'examen des propositions du Sommaire et de la version intégrale du Programme de travail et budget 2006-2007. Parmi d'autres aspects, tout en notant que cette question avait été examinée attentivement par le Comité financier, le Conseil a vivement souhaité que la question des gains d'efficacité potentiels, concrets et futurs, continue à être abordée dans les documents du PTB.

58. Abordant le fond du document, le Conseil a reconnu que les propositions du PMT avaient été élaborées avec l'intention évidente de répondre largement aux besoins divers des Membres. Il a réaffirmé l'importance du maintien d'un équilibre approprié entre activités normatives et activités opérationnelles et il a noté que les activités essentielles au titre du Programme ordinaire ne devaient pas être excessivement tributaires des ressources extrabudgétaires. Le Conseil a approuvé le nouveau domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire portant sur les conséquences de la pandémie de VIH/SIDA sur l'alimentation et l'agriculture et a déclaré attendre avec intérêt l'examen des DPAI par le Comité du Programme. Il a noté en outre que le Comité du Programme continuerait à examiner la définition des priorités à sa prochaine session.

59. Dans leurs interventions, les Membres ont souligné plusieurs domaines auxquels ils attachaient une importance particulière, à savoir: le renforcement des capacités nationales en général; l'assistance technique aux pays en développement, notamment dans le cadre des négociations commerciales de l'OMC et dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); la gestion des ressources naturelles et la conservation des sols et des eaux; les deux composantes d'EMPRES traitant des acridiens et de la santé animale; l'assistance accordée dans le contexte de la pandémie de peste aviaire; le soutien apporté à la mise en application des directives volontaires pour le droit à l'alimentation; le soutien au développement et à la mise en oeuvre des priorités de l'Afrique; les biotechnologies et la biosécurité; les pêches, et en particulier l'attention accordée à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et le soutien aux organismes régionaux de pêche; la foresterie, notamment le soutien aux Commissions régionales; les principaux instruments internationaux tels que la CIPV, le Codex et le Traité international sur les ressources phytogénétiques; le SMIAR et les SICIAV; la collecte de données et FAOSTAT; l'intégration des questions de parité; le Programme de coopération technique (PCT) et le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA).

60. En conclusion, le Conseil a approuvé en général les activités de fond prévues dans le Plan à moyen terme qui serviront de base à l'élaboration des propositions du Programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal, en tenant compte des observations formulées par le Comité du Programme et le Comité financier, des résultats des entretiens de ses comités techniques au début de l'année prochaine et de ses propres réactions, qui sont résumés ci-dessus.